

- BREVET DES RANDONNEURS MONDIAUX de 1000km -

A la rencontre de l'Océan : Assas - Mimizan Plage

Jeudi 18 Juin 2026 : Accueil **15h30** Brasserie l'inattendue Assas : **Départ de 16h** - Délais Maximum : **75h**

Club organisateur Assas Cyclisme Évasion (www.assas-cyclisme-evasion.fr), code ACP : 34 – 8309

Responsable : Gérald Razier, courriel : gerald.razier@orange.fr

Tel : 06 77 45 71 90 (uniquement en cas d'urgence)

B.R.M Valider par Audax-Club-Parisien (<https://www.audax-club-parisien.com/organisation/brm-monde>)

N° d'homologation du parcours : **2018 LR 05**

Trace de parcours pour enregistrement GPS : <https://www.openrunner.com/route-details/8038175>

- RÈGLEMENT de B.R.M des organisations A.C.E -

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. À la remise de votre carte de route nominative, **ce règlement sera considéré comme lu et approuvé par un émargement sur la feuille de présence.**

Ce brevet est une randonnée vélo, aucun temps ni classement ne sera publié.

Le brevet est **ouvert à tous, licenciés ou non licenciés**, à partir de 18 ans. Les participants sont considérés en excursion personnelle. Ils sont soumis au respect strict du code de la route, des arrêtés municipaux des localités traversées et à l'utilisation unique de la partie droite de la chaussée. Les groupes **ne devront pas dépasser 10 vélos**. L'utilisation du **prolongateur de cintre**, est vivement déconseillé dans le roulage en groupe. **Le casque** est obligatoire. Dans l'obscurité, **l'éclairage** avant et arrière avec **vêtement réfléchissant** homologué sont obligatoires. Les Vélos à Assistance Électrique sont interdits.

Assurance : L'assurance souscrite par les organisateurs garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Tous dommages causés par les concurrents, et subis par eux-mêmes ou par un tiers ne pourront en aucun cas être pris en charge par les organisateurs ou par leur assurance. Les participants **licenciés** sont obligatoirement **assurés par leur fédération**. Pour les **non-licenciés**, la participation se fait sous leur entière responsabilité, avec renonciation à tous recours contre l'organisation, quels que soient les dommages éventuellement occasionnés. Chaque participant doit, de par la loi, disposer d'une couverture **responsabilité civile**.

Parcours : Le parcours ne sera pas fléché. Il doit être effectué avec respect d'itinéraire, en autonomie et à allure libre. La carte de route nominative reçue à l'accueil, doit être **validée au départ et à chaque lieu de contrôle**, ainsi que **à l'arrivée** : Oblitérer la carte de route en vous adressant **avec courtoisie** aux commerçants, pour un coup de tampon (méthode préférée), ou prenez une photo du panneau d'entrée de ville avec le vélo devant.

Accueil à partir de 15h30 Brasserie l'Inattendue Assas : Avant de démarrer le brevet remise des cartes de route nominative, après avoir validé le paiement et la signature de la feuille d'émargement : **Départ libre 16h**.

Arrivée : **Brasserie l'Inattendue ou Boulangerie** vous accueillera à l'arrivée. Vous pouvez y déposer votre carte de route en indiquant l'heure d'arrivée et une boisson vous sera offerte. À défaut, **déposez les cartes** de route (sans oublier d'y inscrire l'heure d'arrivée à Assas) dans la **boîte aux lettres** de l'organisateur, à 300 mètres de la place de la Mairie, au 105 rue de la Chicane. C'est la rue en face la pharmacie, 100 m plus bas à gauche.

- Inscription limité à 99 participants - Aucune inscription sur place -

Inscription en ligne : Via le site club de l'Audax-Club-Parisien, avec un paiement Paypal : [Audax Club Parisien - Brevet des Randonneurs Mondiaux \(BRM\)](http://Audax Club Parisien - Brevet des Randonneurs Mondiaux (BRM))

Par courriel le bulletin doit être correctement rempli et signé + photocopie de licence FFCT, adresse gerald.razier@orange.fr jusqu'au Mercredi **17 Juin 2026 à 20h**. Paiement au retrait de la carte de route.

Par courrier postal : Jusqu'au Mercredi 17 Juin, adresse Gérald Razier, 105 Rue de la Chicane 34820 Assas, à joindre dans l'enveloppe, le bulletin d'inscription correctement rempli avec la photocopie de la licence FFCT.

Bulletin d'inscription au B.R.M 1000km départ Jeudi 18 Juin 2026

A la rencontre de l'Océan : Assas - Mimizan Plage

- L'organisation limite le nombre d'inscrit à 99 participants -

Aucune inscription sur place -

<i>Fédération (à cocher)</i>	FFvélo	UFOLEP	FFTri	FSGT	FFC	Autre ou non licencié
<i>Tarif</i>	7€	10€				10€
<i>Justificatif à présenter</i>	Licence FFCT 2026					
<i>N° de licence</i>		Club				N° ACP du Club
<i>Nom</i>			Prénom			
<i>Adresse email</i>						
<i>Téléphone portable</i>				Téléphone d'urgence		
<i>Date de naissance</i>						
<i>Adresse</i>						
<i>Code postale</i>			Commune			
<i>Département</i>			Pays			

Merci de **lire attentivement ce paragraphe et de signer** ci-dessous, l'attestation de participation à ce Brevet de 1006km avec un D+ 9225m, en date du départ le Vendredi 18 Juin 2026.

J'atteste sur l'honneur, avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or annexée au bulletin d'inscription, *que je suis en condition physique suffisante, pour effectuer le parcours que j'ai choisi, avoir pris connaissance des difficultés du parcours, des consignes de sécurité routière et du règlement de l'organisation, avec le respect du code de la route.*

Rappel des obligations du règlement : Le port du casque ; Les éclairages avant et arrière en état de fonctionnement, avec le port d'un vêtement fluorescent homologué, pour rouler dans l'obscurité. Concernant le prolongateur de cintre, son usage est vivement déconseillé dans le roulage en groupe. Les Vélos à Assistance Électrique sont interdits.

Signature, avec la mention « Lu et approuvé ».

